

MIALET

ET SES HAMEAUX



BULLETIN MUNICIPAL - n°5 - JUIN 2022



Le mot du Maire > P. 2

Le dossier Budget > P. 6

La maison de Zulma > P. 11

Photographie Gaétan Brahic - Moulin de la Bonté



LUZIERES LES PUECHS MAS SOUBEYRAN PAUSSAN LE VILLAGE
LES AIGLADINES BRUGAIROLLES AUBIGNAC PEGAIROLLES



Le Mot du Maire

Chères mialétaines, chers mialétains,

Suite à la lettre que vous avez reçue récemment en réponse à des accusations portées par certains élus contestataires, j'ai estimé qu'il était de mon devoir de vous fournir d'avantage de précisions sur un élément important de la vie communale : le budget.

Nous avons reçu les responsables des finances publiques qui ont donné leur approbation sur notre gestion municipale.

J'affirme que cette dernière est des plus exemplaires, ce qui permettra d'entamer l'ensemble des travaux nécessaires pour une amélioration significative de la vie quotidienne.

De nombreux travaux vont s'engager. D'abord la sécurisation de la traversée des hameaux par la route départementale, car on constate que le respect de la vitesse n'est pas la priorité des conducteurs indéclicats.

Puis il y a le cimetière, déjà évoqué, le chantier le plus urgent avec une mise en œuvre rapide. Son coût est très important : 400 000 euros estimés.

D'autres dossiers en cours : le *Profil de baignade* (l'expression profil de vulnérabilité est plus juste au regard du contexte local), l'*Atlas de la Biodiversité Communale* à l'étude au Parc National des Cévennes (PNC), le devenir du *Camping municipal* en réflexion avec la participation du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), la rénovation des logements communaux (appartement des Aiglades), l'agrandissement des locaux de la mairie pour une meilleure gestion des services techniques, l'aménagement du stade de Paussan (réhabilitation des vestiaires et des toilettes).

Pour conclure je voudrais de nouveau parler de l'éclairage public. Dès notre élection, le système de commande des lumières publiques a été remplacé par des horloges astronomiques plus fiables.

Oui, la commune investit 30 000 euros dans le remplacement d'une grande partie de son parc d'ampoules par des LEDs beaucoup plus économiques, dont la luminosité est réglable selon les besoins. Ce chantier sera en route pour l'automne.

Oui, la municipalité envisage l'extinction des lumières une partie de la nuit. Ce qui permettra, comme dans d'autres communes d'augmenter les économies et nous mettra en conformité avec le PNC sur la réserve de ciel étoilé des Cévennes.

Oui, vous serez consultés.

Oui, nous allons continuer cette action pour aboutir à 100% de notre parc d'éclairage public à raison de 30 000 euros par année. Pourquoi cette somme ? Car il s'agit du plafond annuel défini par le SMEG, Territoire d'Énergie, qui attribue les subventions.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous souhaite, avec l'équipe municipale, de passer un très bon été.

Jack Verriez



Label « RIVIÈRE en BON ÉTAT » pour le Gardon de Mialet.

Conformément à notre programme, nous avons obtenu de l'EPTB Gardons (Établissement Public Territorial de Bassin) une étude de pré-labellisation du Gardon de Mialet.

Malgré un plan de financement de l'EPTB Gardons, de nombreuses contraintes comme la présence de seuils, campings, élevages n'ont pas permis d'aboutir à l'appellation « Rivière Sauvage ».

Cependant, le label écologique « Rivière en bon état » a été décerné par l'Agence de l'eau.

Prochainement vous apercevrez dans les lieux accessibles de notre rivière des panneaux annonçant ce label.



Mise en place d'une commission sur la fréquentation touristique en saison estivale dans la vallée de Mialet

Suite à plusieurs interventions du maire de Mialet auprès du président d'Alès Agglomération, une réflexion a été lancée sur les contraintes liées à la fréquentation touristique en saison estivale dans la vallée.

Une commission de travail est créée pour trouver des solutions aux problèmes : accueil, stationnement, incivilités, séjours...

Ce groupe de travail mobilise différents organismes. Il sera présidé par le maire Jack Verriez et a débuté récemment.

Alès Agglo prend enfin en considération la fréquentation touristique dans la vallée. Nous ne manquerons pas de vous informer des décisions et mesures qui seront mises en place.

Enlèvement et traitements des ordures ménagères

Toutes les semaines on constate l'incivilité de certains usagers de notre commune concernant le dépôt de déchets ménagers dans les différents points de ramassage.

Ces dépôts, en dehors des bacs prévus à cet effet, sont considérés comme *dépôts sauvages*.

Ces actions entraînent un spectacle lamentable sur la voie publique, un manque total d'hygiène et constituent une atteinte grave à la salubrité. La municipalité va mettre en place des moyens légaux d'identification en vue de l'application de la loi. Ce qui signifie que les déchets déposés en dehors des containers sont condamnables. Les auteurs feront l'objet de contraventions allant jusqu'à la 5ème classe soit de 38 euros et de 3000 euros selon les circonstances.

Il faut prendre conscience de la gravité de ces actes d'incivilité.



Vie du village

Manifestations soutenues par la Mairie

CADEAUX DE NAISSANCE

Afin de célébrer les naissances sur la commune, la mairie a décidé d'offrir un cadeau. Quatre familles ont reçu un tapis d'éveil ou un tapis de change, confectionnés à la main en matières recyclées par l'association d'insertion par le travail « FAIRE » bénéficiant du projet expérimental *Territoire Zéro Chômeur longue durée*. Voici les familles qui ont reçus les présents :

Nino Cagnac né le 31 décembre 2021, Olivia et Rebecca Faixo nées le 17 Février, Neyla Bourouf née 14 Mars, Soann Munoz née 27 Mars, Gaël Guillemant né 15 Avril.



JOURNÉE DE LA FEMME

Le 8 mars, journée internationale des Droits de la Femme, l'association **Entraide**, avec la participation de la mairie, a organisé un événement au foyer Monplaisir.

Il y a eu une projection de

portraits de femmes, suivie d'une rétrospective sur la journée des droits des femmes dans l'histoire et sur les terres de conflit, comme en Ukraine. Plusieurs intervenants ont ponctué cette journée en traitant

tant de différents sujets comme les métiers des femmes dans le secteur de la santé, le rôle de la femme dans la famille et la parentalité à travers l'allaitement.



Journée de la Femme,
Foyer Monplaisir

COMMÉMORATION DE LA GUERRE D'ALGÉRIE FNACA

Le 19 mars s'est déroulée une cérémonie du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, en présence du président de la FNACA du Gard, Raymond Aparicio.



REPAS DES ANCIENS

Le repas annuel des aînés initialement prévu en fin d'année 2021 a été reporté au 27 mars pour cause d'épidémie de Covid 19.

Une quarantaine d'entre eux ont été conviés au foyer Monplaisir afin de partager un repas confectionné par «*La Table d'Angélique*».

Un moment de partage convivial qu'il faut maintenir pour réduire leur isolement.



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE 39-45

Le 8 mai, les mialétains et mialétaines ont pris un temps de recueillement pour se souvenir du sacrifice de nos morts pour la France durant la seconde guerre mondiale. Ce moment a été partagé par une quarantaine d'administrés qui ont participé à la cérémonie devant le monument aux morts. À l'issue, le maire a invité les présents à se retrouver au foyer Monplaisir pour partager le verre de l'amitié.

MUTUELLE DE VILLAGE

Le 10 mai, la Mutuelle Générale d'Avignon (MGA) était invitée au foyer Monplaisir par la municipalité afin de présenter le projet de « mutuelle de village ». La directrice de l'agence d'Alès a expliqué à de nombreux habitants les avantages d'adhérer. Une permanence pourra être effectuée à la demande de la mairie sur place ou directement par rendez-vous à l'agence d'Alès au : 04 66 30 68 11.



DOSSIER BUDGET DE MIALET 2022

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la commune.

Il permet de gérer toutes les activités relevant des services publics administratifs.

Il se compose de deux sections : **fonctionnement** et **investissement**.

La section de fonctionnement comprend les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

La section d'investissement quant à elle regroupe toutes les dépenses et les recettes liées aux programmes qui enrichissent le patrimoine communal (construction nouvelle, acquisition immobilière, etc...).

La première des décisions importantes : le vote des taux des taxes, qui restent inchangés.

Depuis 2017 les indices sont les suivants :

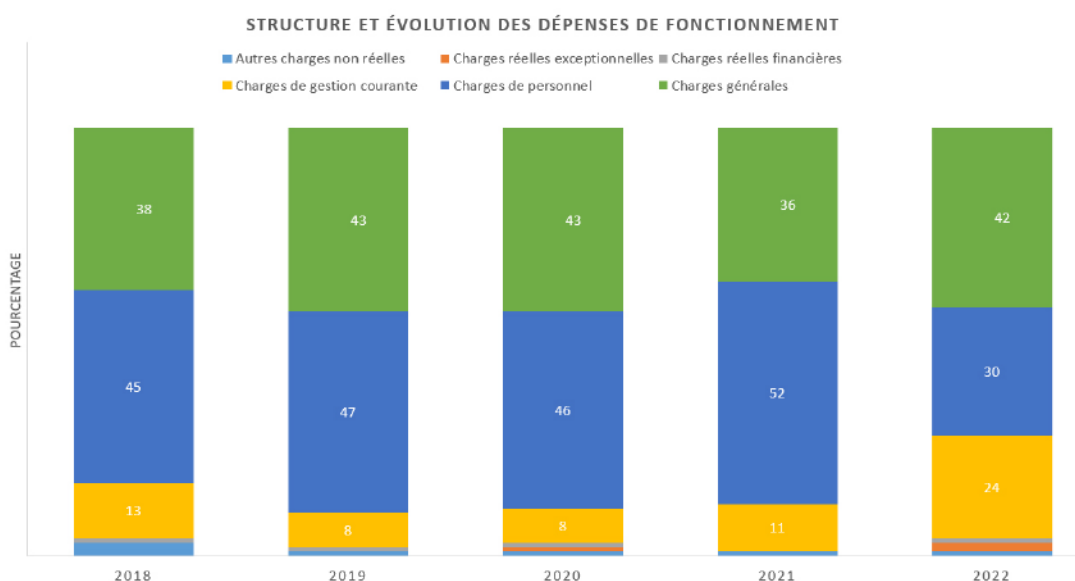
La taxe foncière sur le bâti est à 7,83% + 24,65 correspondant à la part départementale qui est transférée aux communes. La Taxe Foncière sur le non-bâti est également inchangée à 53.19%.

Concernant la dette de la commune, un seul emprunt demeure, celui de la création de l'école, qui se terminera en 2025.

Les prévisions pour 2022 sont les suivantes :

Les dépenses de la section de fonctionnement se regroupent en 6 chapitres, dont les principales sont :

- Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...) : 339 800 euros
- Les charges de personnels et assimilés (salaires et charges sociales) : 240 800 euros
- Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...) : 84 000 euros



Quant aux recettes de fonctionnement elles se résument, sur les grands chapitres de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation reporté : 1 136 659 euros
- Impôts et taxes : 253 100 euros
- Dotations et participations : 291 88 euros
- Autres produits de gestion courante : 88 900 euros

Pour l'investissement la partie importante des dépenses sera détaillée sur la page suivante.
Quant aux recettes elles représenteront la somme de 1 058 797 euros.

Dans les investissements prévus pour cette année,
nous allons trouver diverses actions incontournables comme :

- La Voirie, importante sur notre commune d'un montant d'environ 126 000 euros (étude de la sécurisation de la traversée de Luziers, divers enrochements, la sécurisation de deux ponts)
- Les bâtiments communaux (extension mairie, tennis, stade, logements, études) pour un mt. de 342 450 €
- Terrains, parkings et cimetières pour une valeur de 273 000 euros
- Vulnérabilité des eaux du Gardon (Profil de baignade)= 15 000 euros
- Matériel et équipement courant (éclairage public)= 31 335 € dont 14 411 € de subvention.

Ces chiffres sont des prévisions et peuvent évoluer suite aux différentes études que nous avons engagées.

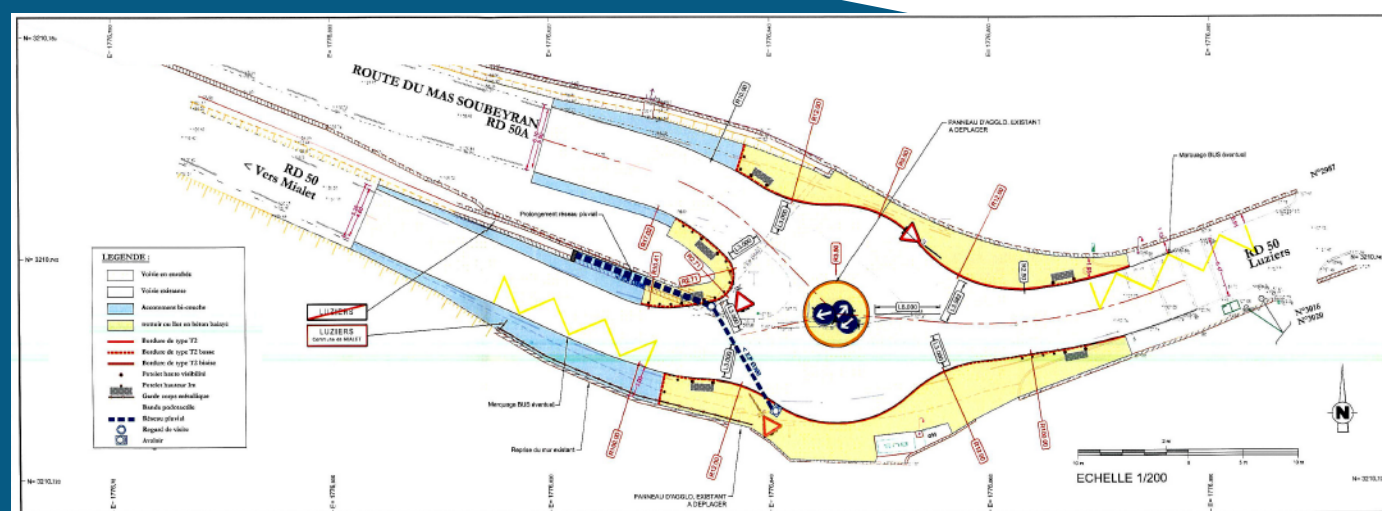
Il en est ainsi pour :

- La réfection du cimetière dont la projection du coût vient de nous parvenir et représente une somme estimative de 227 000 euros.
- La sécurisation de la traversée de LUZIERS par la RD 50 avec un coût estimatif de 400 000 euros, dont viennent de nous parvenir les résultats du bureau d'étude en conformité avec les services des routes du département.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous présenter ce projet et recueillir vos doléances.

Il faut savoir qu'à la clôture définitive de ce dossier, nous lancerons les appels d'offres pour ces deux chantiers importants.

ROND-POINT SOUBEYRAN-TRABUC



PLAN DE MASSE DU CIMETIÈRE





LE COMITÉ DES FÊTES

Le **Comité des fêtes de Mialet**, récemment créé, a pour but d'organiser des événements et des activités pour les habitants de la commune afin de rassembler adultes, enfants, anciens et jeunes pour partager des moments de convivialité. Il proposera des animations comme concours de belote, vide grenier, bal du 14 Juillet, lotos, marchés d'été, repas, manifestations culturelles.

Le bureau est composé de Christiane Laporte, présidente, Annie Tollemans, vice-présidente, Annie Rouanet, trésorière, Nadia Brahic, vice-trésorière, Nadège Soucaille, secrétaire et Myra Sternite, vice-secrétaire.

Cette association travaillera de concert avec la mairie et participera aux festivités officielles.

Le comité attend vos suggestions pour d'autres éventuelles activités.

Contact : comitedesfetesmialet@gmail.com



LE P'TIT FESTIVAL DE MIALET

« Le P'tit festival de Mialet » fut une belle réussite.

Grâce au soutien de la mairie, l'accueil du camping de la Rouquette, l'aide précieuse de tous-tes les bénévoles, un public nombreux

a été au rendez-vous.

Beaucoup des enfants de la commune ont pu participer à l'événement. Tous les enfants de MS au CE2 de l'école de Mialet sont venus sous le chapiteau faire du trapèze, du tissu, du trampoline, ainsi qu'un baptême de tra-

pèze volant.

Il y a eu 2 stages du lundi au vendredi, le premier pour les 3/6 ans le second à partir de 7 ans, soit 35 enfants. Le second groupe a présenté un spectacle sous le chapiteau le vendredi soir en ouverture du week-end.

Les spectacles qui ont suivi, par leur qualité, leur spécificité et leur diversité, ont fait venir un public varié et nombreux (en moyenne de 150 personnes par soirée).

Un bel encouragement pour une première.



Éducation

L'ÉCOLE « DEHORS »

Avec le retour des beaux jours, les élèves de CP-CE2 expérimentent l'école Dehors, dans une nature toute proche. Nous remercions Mr Brès et Mme Vaucher de nous prêter leur terrain au bord du Gardon.

En début de séance, les élèves font la Grande lecture, un temps seul, au calme avec un livre choisi en classe. Nombreux sont les élèves qui ont vite pris leurs repères et s'installent à « leur » endroit : assis sur les rochers, adossés à un arbre, allongés dans l'herbe...



Les séances se poursuivent avec des activités variées : arts plastiques, sciences avec loupes et jumelles, littérature, musique et chant. Les élèves profitent aussi d'une éducation à l'environnement dans de bonnes conditions. Nous nous réunissons régulièrement dans notre cercle nature aménagé avec des rondins de bois (merci aux employés municipaux de Mialet pour leur participation) pour raconter aux autres nos découvertes, expériences et pour débattre de sujets variés.

Linda Martinez, classe de CP-CE2

LETTRE DE SOUTIEN AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE LA FCPE

Les parents d'élèves (FCPE de Mialet-Saint Sébastien-Généralgues) ont envoyé une lettre au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) pour dénoncer le manque récurrent d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap. La mairie soutient pleinement cette action de la FCPE et des familles et a joint un courrier pour appuyer cette démarche.



Un peu d'histoire... Histoires de chasses

La chasse a toujours occupé une grande place dans notre espace. Des documents que l'on retrouve dans les archives communales ou dans les monographies locales, révélant parfois des conflits de voisinage, en témoignent.

En témoigne cette lettre du milieu du 17^{ème} siècle adressée par M. de Savin, officier du roi en retraite et seigneur de la Forest à son voisin M. du Puy, châtelain d'Aubignac :

« Monsieur,

Vous sachant fidèle disciple de Nemrod, et partant grand chasseur devant l'Eternel, je ne saurais, à Dieu ne plaise vous faire grief de poursuivre le gibier de tout poil et de toute plume.*

C'est là le privilège et la légitime distraction de tout homme bien né, et vous êtes, monsieur, gentilhomme !

Mais voici où le bât me blesse. Il m'est revenu que franchissant les limites de votre propre domaine, il vous arrivait maintes fois de pourchasser à La Forest, c'est-à-dire chez moi, lièvres et perdreaux qui sont je puis en faire foi, de ma juridiction.

Je ne vous blâmerais point, pour des incursions que je veux croire involontaires, mais si d'occasion elles se renouvelaient, je vous saurais gré de me faire la grâce de m'en aviser, afin que je puisse, en me joignant à vous goûter un double plaisir : et celui de votre compagnie, et celui de tirer, à vos côtés, mon propre gibier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Savin de La Forest »

In « Les vieux castels de la Forest et d'Aubignac à Mialet en Cévennes, Gaston Cadix, 1961 »

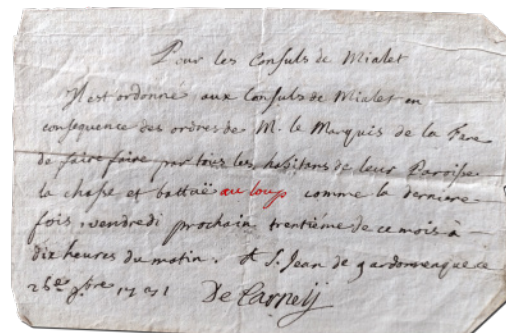
*Nemrod : de l'hébreu *rebelle*, roi de Babel et chasseur héroïque.

Mais au siècle suivant l'inquiétude vient de la prolifération des loups propageant la rage et prélevant sur le cheptel ovin. Des battues auxquelles la population est invitée à participer sont régulièrement organisées.

« Pour les consuls de Mialet

Il est ordonné aux consuls de Mialet en conséquence des ordres de M. le marquis de La Fare de faire faire par tous les habitants de leur paroisse la chasse et la battue au loup comme la dernière fois, vendredi prochain trentième de ce mois à dix heures du matin.

A St. Jean de Gardonnenque ce 26 octobre 1731. »



Une trentaine d'années plus tard, en 1759, une ordonnance royale, se trouvant dans les archives municipales, réglemente la chasse, l'interdisant aux personnes non assermentées, ainsi que le piégeage, le braconnage et la divagation des chiens, sous peine d'amende et de prison.

Rappelons que la chasse dans l'Ancien Régime est soumise à des droits seigneuriaux, même si le braconnage est toléré, en témoigne la consommation avérée de gibiers.

Privilège aboli en 1789, mais face à l'extermination du gibier, Napoléon Ier met en place en 1810 le « passeport de chasse », ancêtre du permis de chasse.

Ce n'est qu'en 1844 que le parlement français adopte une loi qui constitue encore à l'heure actuelle le fondement de l'organisation de la chasse.

De nos jours, 3 sociétés de chasse se partagent le territoire de la commune représentant une centaine d'adhérents.



Aux Aigladines, Robert Pongy nous fait visiter la Maison de Zulma

Depuis 1996, Robert Pongy réside aux Aigladines dans la maison qu'il a héritée de sa grand-mère Zulma Laporte. Facteur receveur, c'est à sa retraite qu'il s'est installé avec son épouse à Mialet.



Dans ce grand mas, rien n'avait changé depuis son enfance. Il rénove une partie des pièces pour faire son logement. Il garde dans son état d'origine l'autre partie jadis occupée par sa grand-mère. Dans cette maison, Robert a retrouvé dans la cave des outils utilisés par son grand-père Paul puis par ses oncles Franck et Roger.

Il décide de reconstituer l'atmosphère des années 1940 en mettant en valeur l'utilisation des outils à main de l'époque. Dans trois pièces du bas de la maison on retrouve les outils du monde agricole et de la menuiserie. Dans la cuisine avec sa cheminée ancienne, la patouille avec la pompe à bras pour monter l'eau de la citerne est encore là comme notamment la cuisinière en fonte.

À l'étage, Robert Pongy a reconstitué la table de réception avec la vaisselle « du dimanche ». On retrouve nappe brodée et couverts en étain, verre à vin, verre à eau, petit verre à digestif, dans un coin de la table, un écrin avec ses douze couteaux. Au fond de la pièce une affiche du ministère de l'agriculture incite à planter du mûrier et produire du cocon pour « aider à la prospérité de la France ». Dans une autre chambre sont présentés différents actes officiels. Certains sont datés de 1745. On y trouve aussi une bible familiale de 1644, des lettres de correspondance et un épithalame (louanges sous forme de poème offert aux époux lors de leur mariage, traitant des devoirs de l'un envers l'autre). S'y ajoute le compte rendu, gainé cuir, d'un jugement rendu à un habitant de St Jean du Gard qui après avoir fait de mauvaises affaires s'est vu vendre son habitation située au col d'Uglas.

Puis, c'est la chambre avec un lit aux tentures en baldaquin, la table de chevet et l'espace pour le vase d'aisance, une grande malle de voyage, le pot à eau et sa coupe pour la toilette, une machine à coudre sous son coffre de bois.

Après restauration, Robert utilise le four à pain d'époque.

Au-dessus des chambres, il aménage les combles pour créer un secteur réservé à l'activité du ver à soie. Cette ancienne magnanerie possède dans les murs les niches avec leurs conduits de fumée nécessaires au maintien de la température à 22 degrés.

Robert Pongy ne manque pas de projets, « c'est ce qui fait la jeunesse » avoue-t-il en souriant.

Le micro-musée de la Maison de Zulma est ouvert sur rendez-vous auprès de Robert Pongy en appelant au 06 58 21 70 90.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ADMINISTRATION

Mairie

Secrétariat ouvert : Lundi 14h à 17h • Mardi/Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h • Mercredi/Vendredi 9h à 12h
Téléphone : **04 66 85 02 97** • Fax : 04 66 85 01 89
Courriel : communedemialet@wanadoo.fr

*Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le matin.
Vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie. Les autres élus sont disponibles sur RDV, à prendre auprès de l'accueil de la mairie.*

Service des eaux

REAAL 04 66 54 30 90 • Courriel : contact@reaal.fr

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Agence Postale : 04 66 61 05 63

Ouverture : mardi, jeudi et samedi
de 8h30 à 13h30

Bibliothèque municipale

Ouverture : le mercredi de 16h à 18h
et le samedi de 10h à 12h • Gratuit

Foyer Monplaisir

Réservation en Mairie
Mairie : 04 66 85 02 97

Horaires de déchetterie

Anduze : du mardi au samedi

9h-12h et 14h-17h30

St-Jean-du-Gard : du mardi au samedi

9h-12h et 14h-17h30

SERVICES D'URGENCE

Pompiers, services incendie : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Médecin de garde/SAMU : 15

Mialet Taxis : 06 80 75 49 04

Maison de santé pluriprofessionnelle de St-Jean du Gard :
04 66 85 17 52 - <https://msp.stjean.docvitae.fr/>

Rendez-vous avec l'assistante sociale : 04 66 61 70 20
(Centre médico-social Anduze)

ADMR « Les Gardons » : 04 66 85 12 78

*2 Défibrillateurs à disposition,
au camping municipal et
sous le préau du foyer.*

État Civil

Naissance :

Cagnac Nino 31/12/21

Faixo Olivia et Rebecca 17/02/22

Bourouf Neyla 14/03/22

Munoz Soann 27/03/22

Guillemant Gaël 15/04/22

Décès :

Kraemer Joseph 15/02/22

Aragon Maurice 29/03/22

Villaret Xavier 14/04/22

INFORMATIONS DIVERSES

. Correspondante Midi Libre :

Corinne Mauron 06 09 91 37 36

Courriel : corinne.mauron@orange.fr

. Site d'informations légales :

www.mialet.fr

. Site d'informations générales :

www.mialet.info

Michel Roca 04 66 85 05 18

Courriel : webcontact@mialet.net

. Épicerie Chez Mialet :

04 66 54 18 90

. Épicerie Camping de la Rouquette :

04 66 43 00 50

. Point accueil tourisme :

04 66 85 02 97 (en Mairie)

. **Encombrants** : Ils sont ramassés tous les mercredis (à sortir la veille au soir). Prière de téléphoner à la Mairie le lundi (04 66 85 02 97) pour prévenir et être informé des modalités.

. **Piles, cartouches d'encre usagées, téléphones mobiles hors d'usage** : à déposer dans les urnes prévues à cet effet à la mairie.

Supervisé par Monsieur le Maire, ce bulletin est le fruit du travail d'autres intervenants qui doivent être remerciés :
Mme Rodriguez au secrétariat du Maire pour les aspects légaux transmis, les employés municipaux de terrain pour les informations des hameaux, Philippe Herberster, le Comité des fêtes de Mialet et l'association La manille, Michel Rocca, les maîtresses de l'école, et Éric Dürr pour l'infographie et l'édition.
Ce bulletin rend compte des actions, fait l'état des lieux de certains projets et perspectives.



MIALET ET SES HAMEAUX • n°5 - Juin 2022
Quadrimestriel d'information édité par la Mairie de Mialet
Directeur de publication : Jack Verriez
Maquette : Éric Dürr - Studio99 Mialet
Impression : Exaprint 159 rue du Thor 34000 Montpellier
Tirage : 400 exemplaires